

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2014

**Rapporteur :
Madame Danielle GARREC**

N° 4 DS 14.8
Ordre de passage : n°31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/11/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/11/2014
(accusé de réception du 19/11/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale
Deuxième programmation 2014 (DS)**

Dans le cadre de la 2^{ème} programmation 2014 du C.U.C.S, les partenaires de contrat, Etat par l'Acse, le Conseil Général, la C.A.F. et la ville apportent leur soutien à 13 actions pour un montant total de 103 950 €, la part ville s'élève à 64 950 €.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale mis en place en 2006 se termine à la fin de cette année. Il sera remplacé par un nouveau contrat de ville pour la période 2015-2020. Il concernera pour l'agglomération le même quartier prioritaire (Kermoyan).

La répartition par thématique des 13 opérations se décline ainsi :

Vie sociale, santé, réussite éducative : 7 actions ;

Citoyenneté, prévention de la délinquance : 1 action ;

Insertion, emploi, économie : 4 projets ;

Animation du contrat : 1 action.

Les participations financières des partenaires au titre de lignes spécifiques « Contrat Urbain de Cohésion Sociale », s'élèvent pour cette deuxième programmation 2014 à 103 950 € dont 64 950 € pour la part ville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1 - verser les subventions correspondantes à la 2^{ème} programmation 2014 ;
- 2 - signer les conventions ou avenants existants pour le versement de subventions.

Le maire,

Ludovic JOLIVET